



## COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

### CONVOCACTION

#### **DOSSIER D'APPEL N°01 2023/2024:**

**Appel Disciplinaire du club du CS AYZE et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**Match n°264633494 du 07/10/2023 USAV 2 – AYZE 1 en Séniors D1**

Ce dossier sera étudié le **jeudi 14 décembre à 18h30** au siège du District.

#### **Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

#### **L'arbitre :**

SEKKAK Abdelhalim

#### **Les arbitres assistants :**

ASSAH Saïd

MOURIGH Yassine

#### **CS AYZE :**

ARON Philippe, Président

LENINGER Bastien, éducateur

ARON Loïc, capitaine

#### **US ANNECY LE VIEUX :**

Le Président ou son représentant

CHAFFARD Gilles, délégué

FATIHI Younes, délégué

CLAISSE Gaëtan, capitaine

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*